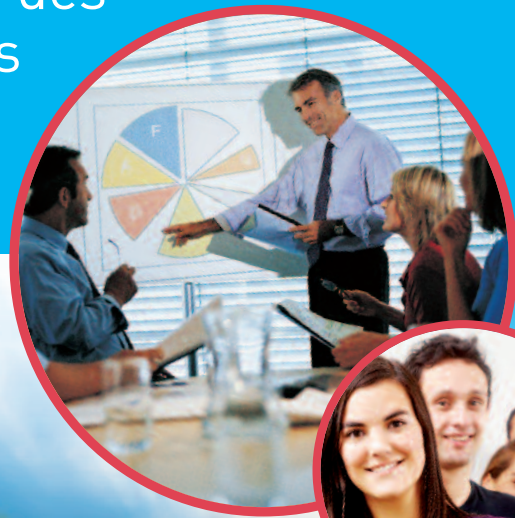




RAPPORT 2009

de l'Observatoire Prospectif des
métiers et des qualifications
dans les Transports
et la Logistique



**Commission nationale paritaire
professionnelle de l'emploi et
de la formation professionnelle
des transports routiers et des
activités auxiliaires du transport**



RAPPORT 2009

Sommaire

Edito	5
Champ d'application et d'observation	6
Bilan 2008 des activités de la CNPE	10
Contexte économique	11
Etablissements	12
Effectifs	15
Démographie	23
Mouvements de main d'œuvre	26
Intérim	32
Marché du travail	33
Formation	38
Insertion professionnelle	45
Prospective	46

Edito



Pour cette 20^{ème} édition, nous avons choisi de mettre l'accent sur la prospective.

La CNPE a, au fil du temps, démontré ses capacités à décrire mais aussi à accompagner les évolutions de la branche.

Pour ce rapport annuel, nous avons résolument choisi de modifier en profondeur la plaquette dont vous allez découvrir le nouveau contenu.

La première modification réside dans l'adjonction de données.

Jusqu'à présent, nous avons plusieurs types de documents : la plaquette en début d'année, des données plus étoffées plus tard et les plaquettes régionales.

Cette édition regroupe en un seul document les données nationales et présente quelques données régionales notamment via des informations cartographiées.

Deuxième changement fort : la prospective.

Au-delà d'une simple prévision pour l'année en cours, nous prenons le pari de dresser des perspectives à moyen terme (5 ans) sur la base de dires d'experts.

Alors que 2009 s'annonce une année faite de changements liés à une situation économique très difficile, mais aussi aux nouvelles opportunités ouvertes par l'accord interprofessionnel relatif à la formation professionnelle du 7 janvier 2009, la CNPE a choisi de se tourner vers l'avenir et de mettre l'accent sur ce qui permettra de mieux cerner le transport et la logistique et d'accompagner, notamment par la formation initiale, une réponse aux enjeux à venir.

Le Président
Maxime DUMONT

Le Vice-Président
Olivier MUGNIER

Champ d'application et d'observation

Conformément aux objectifs généraux définis par les partenaires sociaux, la **Commission Nationale Paritaire professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport** (CNPE) est chargée, notamment :

- d'établir et de tenir à jour les définitions des familles professionnelles qui regroupent les emplois de ces secteurs d'activité ;
- d'évaluer la répartition des postes de travail entre ces familles professionnelles ;
- de prévoir chaque année les évolutions du nombre d'emplois et de la demande de formation continue.

Le Comité paritaire de pilotage de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL), créé par l'Accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle et à l'emploi

dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport, mis en place sous l'égide de la CNPE, est chargé de préparer un bilan annuel de l'évolution qualitative et quantitative des emplois et des qualifications.

Les éléments d'information figurant dans cette brochure s'inscrivent dans le cadre de ce bilan annuel.

Son analyse doit permettre aux entreprises de mieux définir leur politique de formation, aux salariés de mieux élaborer leurs projets professionnels, aux membres de la CNPE de faire des recommandations sur les priorités de formation professionnelle.

En outre, dans chaque région administrative, un bilan annuel régional de même nature que celui préparé au niveau national est présenté par les représentations régionales de l'Observatoire national prospectif des métiers et des qualifications.

Le champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport

Ce rapport porte sur les entreprises entrant dans le champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.

Codes NAF de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (dans l'ancienne nomenclature NAF REV.1 et la nouvelle NAF REV.2)

NAF REV. 2	NAF REV. 1
Transport routier de marchandises (TRM)	
● 49.41B <i>Transports routiers de fret de proximité</i>	● 602L <i>Transports routiers de marchandises de proximité</i>
● 49.41A <i>Transports routiers de fret interurbains</i>	● 602M <i>Transports routiers de marchandises interurbains</i>
● 53.20Z <i>Autres activités de poste et de courrier</i>	● 641C <i>Autres activités de courrier</i>
● 80.10Z <i>Activités de sécurité privée (*)</i>	● 746Z <i>Enquêtes et sécurité (*)</i>
Transport routier de voyageurs (TRV)	
● 49.39A <i>Transports routiers réguliers de voyageurs</i>	● 602B <i>Transports routiers réguliers de voyageurs</i>
● 49.39B <i>Autres transports routiers de voyageurs</i>	● 602G <i>Autres transports routiers de voyageurs</i>
Déménagement (DEM)	
● 49.42Z <i>Déménagement</i>	● 602N <i>Déménagement</i>
Location (LOC)	
● 49.41C <i>Location de camions avec chauffeur</i>	● 602P <i>Location de camions avec conducteur</i>
● 77.12Z <i>Location et location-bail de camions (*)</i>	● 712A <i>Location d'autres matériels de transport terrestre (*)</i>
Auxiliaires de transport (AUX)	
● 52.29A <i>Messagerie, fret express</i>	● 634A <i>Messagerie, fret express</i>
● 52.29B <i>Affrètement et organisation des transports (*)</i>	● 634B <i>Affrètement</i>
	● 634C <i>Organisation des transports internationaux (*)</i>
Prestataires logistiques (PRL)	
● 52.10B <i>Entreposage et stockage non frigorifique (*) (**)</i>	● 631E <i>Entreposage non frigorifique (*) (**)</i>
Transport sanitaire (TRS)	
● 86.90A <i>Ambulances</i>	● 851J <i>Ambulances</i>

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.

(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique (631 E dans la NAF rév.1).



Le rapport emploi également à plusieurs reprises l'expression « **activité Marchandises** » pour désigner le regroupement des secteurs transport routier de marchandises (TRM), déménagement (DEM), activités auxiliaires

(AUX), loueurs (LOC) et prestataires logistiques (PRL), ainsi que l'expression « **transport routier de personnes** » qui recouvre le transport routier de voyageurs (TRV) et le « transport sanitaire » (TRS).

● Les effectifs au regard des sources statistiques publiques

Au plan national, l'UNEDIC, la CNAM et le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de

l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) communiquent des statistiques annuelles sur les effectifs des entreprises de transport routier et des activités auxiliaires du transport.

Effectifs des entreprises

Sources :

UNEDIC^(*)

CNAM

Ministère en charge
des TRANSPORTS (MEEDDAT)

Année 2006	594 407	531 366		
TRM	324 252	TRM	269 109	TRM ^(**) 290 994
TRV	77 217	TRV	68 383	TRV 65 291
DEM	13 633	DEM	16 553	DEM 14 491
LOC	23 915	LOC	31 110	LOC ^(***) 20 597
AUX	95 186	AUX	108 488	AUX 135 984
PRL	12 908	PRL	NC	
TRS	47 297	TRS	47 368	
Année 2007	613 631	571 630		
TRM	340 111	TRM	295 463	TRM ^(**) 298 308
TRV	79 192	TRV	68 923	TRV 66 593
DEM	13 731	DEM	16 180	DEM 14 672
LOC	23 962	LOC	31 819	LOC ^(***) 21 774
AUX	93 999	AUX	109 982	AUX 124 684
PRL	14 024	PRL	NC	
TRS	48 612	TRS	49 263	

[*] La statistique UNEDIC a été ajustée pour les activités n'appartenant que pour partie au champ de la Convention Collective Transport.

[**] Hors 53.20Z et 80.10Z (respectivement 641C et 746Z dans la NAF rév. 1)

[***] Hors 77.12Z (712A dans la NAF rév. 1)

Des écarts entre ces différentes sources apparaissent, du fait notamment que :

- l'UNEDIC recense les effectifs des salariés présents dans chaque établissement au 31 décembre ;
- la CNAM fait la moyenne des effectifs qui lui sont communiqués à la fin de chaque trimestre et comptabilise les salariés au prorata de la durée de leur contrat de travail et au prorata de leur temps de travail ;
- l'enquête effectuée par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du MEEDDAT (enquête annuelle d'entreprise) auprès des entreprises de transport retient l'activité principale de l'entreprise et porte sur les effectifs salariés moyens en équivalent temps plein.

● Les outils statistiques dédiés dont s'est doté l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL)

Une enquête annuelle auprès d'un échantillon représentatif d'établissements de la branche conventionnelle

En complément des sources statistiques publiques, une enquête annuelle, réalisée depuis 1990 par les Conseillers à l'Emploi et en Formation (CEF) de la Direction des Relations Régionales et Institutionnelles du Groupe AFT-IFTIM permet d'avoir une meilleure approche des spécificités de l'emploi dans la branche conventionnelle.

La méthode d'échantillonnage repose sur des quotas par région, taille d'établissement et secteur d'activité. Pour le présent bilan, plus de 2 682 questionnaires recueillis en 2008 auprès d'autant d'établissements ont été exploités, représentant plus de 64 935 salariés. La statistique UNEDIC sert de pierre angulaire au calcul des pondérations statistiques (sur les établissements et les effectifs) pour redresser les données. L'enquête porte ainsi sur 7,4 % des établissements et 10,6 % des salariés de la branche conventionnelle. L'intervalle de confiance ("marge d'erreur") des données nationales figurant dans la présente brochure se situe en deçà de 3 %.

Cette enquête permet à la Commission Nationale Paritaire professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CNPE) de présenter des informations chiffrées au plan national et régional par l'élaboration de Tableaux de bord régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. La Profession dispose ainsi d'un outil de connaissance, de dialogue et d'action en matière d'emploi, de qualification et de formation dont la fiabilité est démontrée chaque année.

Un grand nombre d'indicateurs présentés ici sont issus de l'exploitation de cette enquête.

Une ventilation des effectifs selon une nomenclature des emplois propre à la branche conventionnelle

Les données d'enquête permettent notamment la ventilation des effectifs en familles professionnelles selon une nomenclature des emplois spécifique à la branche conventionnelle.

Une famille professionnelle est constituée par l'ensemble des emplois qui correspondent à une même finalité et à une même technicité professionnelle, quel que soit le niveau de compétence dans cette technicité. C'est l'ensemble des emplois liés à l'exercice d'une activité de l'entreprise ou à un domaine de l'administration de l'entreprise ; c'est l'espace naturel dans lequel évoluent habituellement les salariés, et à l'intérieur duquel se produit l'évolution la plus fréquente de carrière.





Les familles professionnelles de la branche conventionnelle

CODES	DENOMINATIONS	DEFINITIONS
● 1	DIRECTION	<i>Emplois de direction, notamment dans les petites entreprises (au moins un salarié) et de direction générale avec statut de salarié ou assimilé.</i>
● 2	GESTION	<i>Emplois relevant des services généraux de l'entreprise.</i>
● 3	VENTES/ACHATS	<i>Emplois caractérisés par le démarchage, la visite et la négociation auprès des clients et auprès des fournisseurs y compris les postes liés aux fonctions d'accompagnement : marketing, publicité, relations publiques.</i>
● 4	TECHNIQUES D'EXPLOITATION	
	<ul style="list-style-type: none"> ● Transports routiers et messagerie/fret express ● Transports multimodaux ● Déménagements ● Location ● Entreposage ● Transport de voyageurs ● Transport sanitaire 	<i>Emplois caractérisés par l'utilisation de techniques ou l'application de réglementations, les unes et les autres propres aux activités du transport.</i>
● 5	MANUTENTION/MAGASINAGE	<i>Emplois liés aux opérations de manutention, de stockage et de magasinage.</i>
● 6	CONDUITE	<i>Emplois caractérisés par la conduite de véhicules de transport routier, quelles que soient leurs caractéristiques et les distances parcourues.</i>
● 6.1	● Transport de personnes	
● 6.1.1	> Transport de voyageurs	
● 6.1.1.1	> 1 ^{er} groupe	<i>Emplois caractérisés à la fois par les déplacements d'une durée de plusieurs jours (la relation avec la ou les personnes transportées se situant hors du cadre strict d'un contrat de transport) et l'action auprès de prestataires de services extérieurs.</i>
● 6.1.1.2	> 2 ^{ème} groupe	<i>Emplois autres que ceux relevant du 1^{er} groupe (services réguliers, services scolaires, lignes régulières, excursions à la journée, etc...).</i>
● 6.1.2	> Transport sanitaire	<i>Emplois de conducteurs ambulanciers.</i>
● 6.2	● Transport de marchandises	
● 6.2.1	> 1 ^{er} groupe	<i>Emplois pour lesquels la conduite des véhicules est prédominante.</i>
● 6.2.2	> 2 ^{ème} groupe	<i>Emplois caractérisés par un ensemble de tâches liées à la fois aux marchandises transportées, aux véhicules utilisés et à l'environnement des transports effectués.</i>
● 6.2.3	> 3 ^{ème} groupe	<i>Emplois de conducteur professionnel avec exigences particulières en termes de complexité des tâches (autonomie, technicité, etc...).</i>
● 7	MAINTENANCE DES VEHICULES	<i>Emplois caractérisés par l'entretien, le maintien et/ou la remise en ordre de véhicules de transport routier (fonction technique, atelier).</i>
● 8	INTERPROFESSIONNEL	<i>Tous les emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en principe, à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc...).</i>

Bilan 2008 des activités de la CNPE

AU COURS DE L'ANNÉE 2008, LES RÉUNIONS DE LA CNPE SE SONT PRIORITAIREMENT AXÉES SUR UNE RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DE L'ACCORD SUR LA FORMATION SIGNÉ DANS LA BRANCHE DU 25 NOVEMBRE 2004. SANS ATTENDRE LES RÉSULTATS DE LA NÉGOCIATION INTERPROFESSIONNELLE QUI A ABOUTI À L'ACCORD DU 7 JANVIER 2009, LA CNPE A ANTICIPÉ EN PRÉPARANT LE TERRAIN SUR DES POINTS COMME LA VAE, LE PASSEPORT FORMATION, LE BILAN DE COMPÉTENCES ET L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL.

Plusieurs réunions ont ainsi permis de dégager un large consensus sur ces différents sujets et constituent une base solide sur laquelle les partenaires sociaux pourront s'appuyer dans la négociation d'un avenant à l'accord formation du 25 novembre 2004 faisant suite à l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003.

La participation de membres engagés et motivés tant en groupe de travail qu'en réunion plénière démontre l'intérêt des professionnels, des organisations syndicales et de leurs partenaires pour la formation.

Bien évidemment ces travaux vont être activement poursuivis début 2009 pour intégrer les modifications apportées par l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009.

2009 sera également une année marquée par la nécessité d'adapter notre dispositif conventionnel et ses priorités aux nouveaux enjeux.

L'année 2008 est caractérisée par la mise en œuvre des **trois Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) du transport de fonds et valeurs** :

- CQP Métiers du convoyage de fonds et valeurs et activités assimilées
- CQP Métiers de la gestion et maintenance des installations automatisées bancaires
- CQP Opérateur de traitement des valeurs

Cette mise en œuvre est une réussite totale au plus grand bénéfice tant des salariés que des entreprises du secteur et devrait donner le ton à la création de nouveaux CQP dans la branche.

La CNPE a aussi suivi la mise en place des représentations régionales de l'OPTL et la diffusion de tableaux de bord régionaux, qui s'étoffent dans la dernière version.

Mais surtout, la CNPE a réalisé une nouvelle réunion nationale d'échanges et dialogue avec les représentants régionaux de l'OPTL. La journée du 3 juin, réussie selon l'avis général des participants, a permis de dresser les pistes d'évolution, dont une partie sont déjà mises en œuvre dans cette édition de la plaquette annuelle, et de réfléchir à l'articulation des relations entre OPTL et représentations régionales.

Préfigurant un certain nombre de recommandations contenues dans l'Accord du 7 janvier 2009, la CNPE, et plus particulièrement le comité de pilotage de l'OPTL qui s'est enrichi de nouveaux membres, se sont mis en situation de faire de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications du Transport et de la Logistique un outil et une référence efficace au service des salariés et des entreprises.





Contexte économique

En 2007, le produit intérieur brut en volume a augmenté de 2,1 %, après une croissance de 2,4 % en 2006 et 1,9 % en 2005.

Les transports intérieurs de voyageurs en autocars, mesurés en voyageurs-kilomètres, ont progressé de 5 % en 2007, contre 2 % en 2006 (*source : Service de l'Observation et des Statistiques SOeS*).

Le transport routier de marchandises pour compte d'autrui (mesuré en tonnes-kilomètres) a progressé en 2007 de 6 %, contre 2,4 % en 2006 (*source : Service de l'Observation et des Statistiques SOeS*). 85 % des tonnes-kilomètres du pavillon français de plus de 3,5 tonnes sont ainsi effectués par le compte d'autrui (d'après les données brutes du Service de l'Observation et des Statistiques), tandis que 57,6 % des conducteurs de véhicules routiers de transport de marchandises (y compris courriers) exercent leur activité dans la branche conventionnelle (*source : exploitation DADS, 2006*).

Le rapport intitulé « Pour une régulation durable du transport routier de marchandises » de la mission présidée par Claude Abraham – mise en place par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) –, et paru en avril 2008, reprend les prévisions de trafic du Service de l'Observation et des Statistiques SOeS (anc. SESP) du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) : le taux de croissance annuel du transport intérieur routier de marchandises sur 2002-2025 y est estimé à 1,5 % en moyenne.

Cependant, le climat des affaires s'est nettement dégradé ces derniers mois, et la Banque de France table désormais sur une croissance du PIB français de 0,7 % pour 2008. Avec la contraction de l'activité, la baisse du taux de chômage, amorcée depuis 2006 (de 8,4 % de la population active fin 2006 à 7,2 % mi-2008), s'est enrayée, et le chômage repart au troisième trimestre 2008.

Les entreprises de transport routier et des activités auxiliaires du transport ont d'abord été affectées par la flambée des cours du pétrole, qui ont culminé en juillet 2008, atteignant le niveau record de 147 \$ le baril de Brent, avant un repli à moins de 50 \$ à la fin du second semestre. Elles subissent désormais le retournement de la conjoncture, contre lequel le plan de relance de l'État n'a pas encore eu tous les effets escomptés.

Si, avant le mois d'octobre, certains signes précurseurs de difficultés se faisaient sentir, au quatrième trimestre 2008 les entreprises de transport routier et activités auxiliaires ont largement pâti de l'approfondissement de la crise, et l'on doit s'attendre à ce qu'en 2009 les conséquences de la baisse d'activité sur l'emploi se fassent sentir de manière significative.

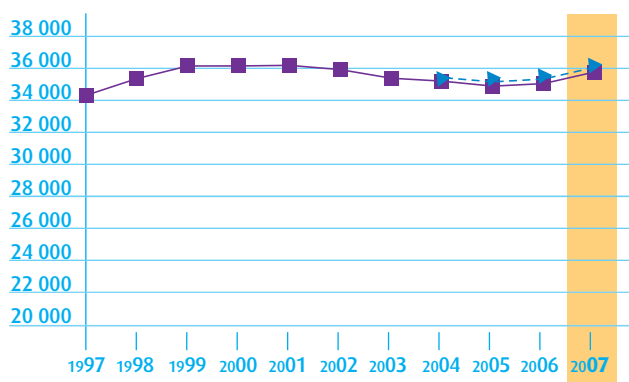
Etablissements

Répartition des établissements par taille (tranche d'effectif salarié) et secteur d'activité détaillé

Codes NAF		Taille établissement					
Rév. 2	Rév. 1	de 1 à 4	de 5 à 9	de 10 à 49	50 et plus	Total	
Transport routier de marchandises (TRM)							
49.41A	602M	3 099	1 898	3 455	925	9 377	
49.41B	602L	5 537	2 676	2 717	349	11 279	
53.20Z	641C	291	138	156	8	593	
80.10Z	746Z	80	59	98	43	280	
Total		9 007	4 771	6 426	1 325	21 529	
Transport routier de voyageurs (TRV)							
49.39A	602B	298	312	749	344	1 703	
49.39B	602G	450	275	468	75	1 268	
Total		748	587	1 217	419	2 971	
Déménagement (DEM)							
49.42Z	602N	488	378	426	21	1 313	
Location (LOC)							
49.41C	602P	282	159	316	99	856	
77.12Z	712A	227	107	142	6	481	
Total		509	266	458	105	1 337	
Auxiliaires de transport (AUX)							
52.29A	634A	244	180	621	273	1 318	
52.29B	634B	187	113	173	55	528	
	634C	549	439	626	165	1 778	
Total		980	732	1 420	493	3 624	
Prestataires logistiques (PRL)							
52.10B	631E	97	59	96	45	297	
Transport sanitaire (TRS)							
86.90A	851J	1 361	1 924	1 750	27	5 062	
Ensemble des activités							
		13 188	8 718	11 794	2 435	36 135	



Evolution du nombre d'établissements d'au moins un salarié au 31 décembre



36 135 établissements
au 31.12.2007

- - - avec les prestataires logistiques

Source : UNEDIC
Données ajustées au champ conventionnel

A compter du 1^{er} février 2005, le champ conventionnel s'est élargi avec l'entrée d'activités logistiques répondant au code NAF 52.10 de l'entreposage non frigorifique (631 E dans la NAF rév. 1).

N.B. Dans le cadre de l'enquête menée au cours de l'année 2005 par les Conseillers à l'Emploi et en Formation (CEF) de l'AFT-IFTIM, qui portait sur l'année de référence 2004, l'investigation a également concerné les établissements des codes NAF 52.10. Dans la suite du document, et sauf précision contraire,

les statistiques présentées incluent donc, pour les années de référence 2004 et suivantes, les prestataires logistiques.

Au 31 décembre 2007, on compte 36 135 établissements avec salariés dans la branche conventionnelle (soit une progression de 2,1 % sur l'année), dont près de 78 % sur l'activité « Marchandises » (incluant le transport routier de marchandises, le déménagement, la location, les activités auxiliaires et la logistique).

Evolution des créations d'établissements

	2007			2006			Evolution
	Sans salarié	Avec salariés	Total	Sans salarié	Avec salariés	Total	Evolution 2007 / 06
TRM	3 265	1 025	4 290	2 798	1 306	4 104	4,5 %
TRV	291	94	385	232	154	386	-0,25 %
DEM	139	80	219	128	84	212	3,3 %
LOC	150	44	194	168	34	202	-4 %
AUX	318	190	508	244	193	437	16 %
PRL	47	34	81	43	27	70	15 %
TRS	210	150	360	262	272	534	-32 %
Total	4 420	1 618	6 038	3 875	2 070	5 945	1,5 %

Source : INSEE - SIRENE
Données ajustées au champ conventionnel

Les créations d'établissements de la branche conventionnelle se sont globalement accrues de 1,5 % entre 2007 et

2006, malgré la chute des créations d'établissements de transport sanitaire (-32 %).



**OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES
QUALIFICATIONS DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE**

68, rue Cardinet
75017 Paris
Tél. 01 47 66 49 68
Fax 01 46 22 25 60

cnpe-transport@club-internet.fr